

COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2015

L'an deux mil quinze le trente Mars à dix-neuf heure

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean Luc JANNIN maire

Etaient présents : Mme Micheline BETAILLE ; Mme Isabelle GAUTHERON ; Mr Jean Luc JANNIN ; Mr Guillaume LEBRASSEUR ; Mme Catherine LE DAVAY ; Mme Lynda PREJEAN ; Mr Maxime VERCRUYSSSE ; Mme Valérie DIEMERT

Absents excusés : Mr Stéphane BIANCIOTTO qui a donné pouvoir a Mme Valérie DIEMERT
Mr Jean-Pierre POLUS qui a donné pouvoir a Mr Jean Luc JANNIN

Absents :

Secrétaire de séance : Mr Guillaume LEBRASSEUR

Ordre du jour :

Approbation du précédent compte rendu

Vote du Budget Primitif 2015

Vote taux des 4 taxes

Délibération versement subventions aux associations

Questions Diverses

Présentation du PNR à l'ensemble du conseil municipal

Convention SAUR

Syndicats

Point sur les travaux

Point sur les congés des élus

Ajout des points suivants

Mr le maire obtient l'unanimité du conseil Municipal pour ajouter le point suivant :

Délibération autorisant Mr le maire à signer la convention avec la SAUR

Approbation du précédent compte rendu

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité

Budget primitif 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants, L2311-1 à L2343-2,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Lynda PREJEAN sur le contenu du budget, lecture de tous les chapitres avec articles sur les différents articles tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, l'état de la dette, les contributions aux organismes de regroupement et les subventions,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2015, voté en suréquilibre en section de fonctionnement et en suréquilibre en section d'investissement, arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 437 070.00€

Recettes : 427 438.00€

Résultat reporté R002: 281 550.00€

Total recettes fonctionnement 708 988.00€

Section d'Investissement

Dépenses : 703 700.00€

Recettes 511 800.00€

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en dépenses R001: 204 642.00€

Total Recettes investissement : 716 442.00€

Total Dépenses investissement : 703 700.00€

Précise que le budget primitif de l'exercice 2015 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 (classement par nature),

Autorise Monsieur le Maire à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédits nécessaires.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Délibération vote des Taux des quatre taxes pour 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, 2311-1 et suivants, L2312-1 et suivants et L2331-3,

Vu l'état n° 1259 MI portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2015,

Vu le produit attendu,

Après débat, explications données par Madame Lynda PREJEAN, et après en avoir délibéré,

le conseil municipal,

Décide de ne pas augmenter les taux, et de conserver les taux votés en 2014, à savoir

Taxe d'Habitation	Taux	14,23%	Base	1 465 000	Produit	208 470 €uros
Taxe Foncier Bâti	Taux	12,10%	Base	951 100	Produit	115 083 €uros
Taxe Foncier Non Bâti	Taux	48,42%	Base	19 900	Produit	9 636 €uros
CFE	Taux	16,16%	Base	58 400	Produit	9 437€uros

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération versement subventions aux associations

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal 2015,

Vu la demande des différentes associations,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

D'allouer une subvention de fonctionnement à :

Amicale des Sapeurs-Pompiers de Chevreuse d'un montant 100 €

Lire en Vallée de Chevreuse d'un montant de 234 €

Association passion patrimoine d'un montant de 500 €

Helium d'un montant de 150€

Le non versement d'une subvention à l'association Pastel et Compagnie est compensé par le prêt hebdomadaire à titre gracieux de la salle communale au Mesnil Sevin pour les cours et stages de Peinture.

Délibération autorisant Mr le maire à signer la convention avec la SAUR

Vu que les hydrants de la commune doivent être entretenus régulièrement

Vu que la commune de saint Forget n'a pas de service compétant

Considérant que la SAUR propose un contrôle périodique, d'entretien et de réparation des hydrants

Considérant que la commune est équipée de 10 hydrants

Considérant un tarif forfaitaire « inventaire des hydrants et tournée annuelle d'inspection, d'entretien et de vérification du bon fonctionnement des hydrants » fixé et révisé chaque année.

Considérant un bordereau de prix de travaux pour toute opération hors forfait

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention entre la Mairie et La SAUR

Questions Diverses

Présentation du PNR à l'ensemble du conseil municipal

Syndicats : SIEED la taxe d'enlèvement des ordures ménagère va augmenter de 10 à 12%, due à l'augmentation de la TVA (de 5.5 à 10%) et de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes)

Point sur les travaux : un appel d'offre a été lancé pour les travaux d'enfouissement de réseaux Rue des Grands près 3 offres ont été réceptionnées, la Commission d'appel d'offre s'est réunie pour faire l'analyse.

Point sur les congés des élus : un Doodle va être mis en place pour planifier les congés.

Prochain conseil municipal : Lundi 4 mai 2015 à 19h

Levée de la séance 22h09

Monsieur jean Luc JANNIN

Mme Catherine LE DAVAY

Mr Stéphane BIANCIOTTO

Mr Maxime VERCRUYSSSE

Mr Guillaume LEBRASSEUR

Mme Isabelle GAUTHERON

Mme Micheline BETAILLE

Mme Lynda PREJEAN

Mme Valérie DIEMERT

Mr jean pierre POLUS